

Viande porcine

Les échanges de produits porcins entre la France et le Canada étant très faibles (y compris sur le jambon), le CETA n'a pas d'impact sur la filière à ce stade. Il n'y a donc pas d'effet à ce stade sur les régions françaises productrices.

Importations FR depuis le Canada (directes et indirectes*) : 0 tonne équivalent carcasse en 2018, 2019 et 2020.

1. Accès préférentiel prévu par le CETA

Le Canada a accès à deux contingents* préférentiels sur les viandes de porc fraîches, réfrigérées et congelées, ainsi que jambons et épaules. **Avant le CETA, le Canada avait accès à un sous-contingent OMC dédié de 5 549 tonnes équivalent-carcasse (téc)**, soumis à un droit intra-contingentaire de 389 €/tonne et administré selon un système de certificat. Ce sous-contingent passe à droit de douane nul. L'Union accorde par ailleurs au Canada un contingent additionnel à droit nul de 75 000 téc dont l'entrée en vigueur se fait par tranches supplémentaires de 12 500 téc par an pendant six ans selon un système de licence*. **À terme, le Canada aura donc en 2022 un accès préférentiel de 80 549 téc à droit nul.**

Le CETA libéralise par ailleurs dès l'entrée en vigueur les autres produits à base de porc.

2. Flux

Note sur l'effet statistique du Brexit : tous les chiffres indiqués ci-dessous correspondent à un périmètre UE27 (donc sans le Royaume-Uni), y compris pour les données antérieures au Brexit ; cela permet d'assurer la comparabilité des données d'une année sur l'autre. Ce changement de périmètre explique pourquoi certains chiffres présentés dans ce rapport (sur un périmètre UE27) diffèrent des chiffres présentés dans le précédent rapport (sur un périmètre UE28), car les flux de produits agricoles entre l'UE27 et le Royaume-Uni sont importants. Ces changements ne font pas évoluer le constat global que le CETA n'a pas d'impact sur la filière à ce stade, les échanges de viande porcine entre la France et le Canada étant très faibles (y compris sur le jambon).

UE – pays tiers. L'UE est globalement très excédentaire sur la viande porcine : ses exportations en 2020 représentent 5,4 Mtéc, contre des importations très faibles (170 000 téc). Les exportations sont en forte croissance depuis 2014 (+8%/an), tandis que les importations sont stables. Le jambon¹ constitue environ un tiers des exportations. La forte augmentation des exportations UE par rapport à 2018 (5,4 Mtéc contre 3,8 Mtéc) s'explique notamment par la peste porcine africaine, qui accroît la demande pour la viande porcine européenne.

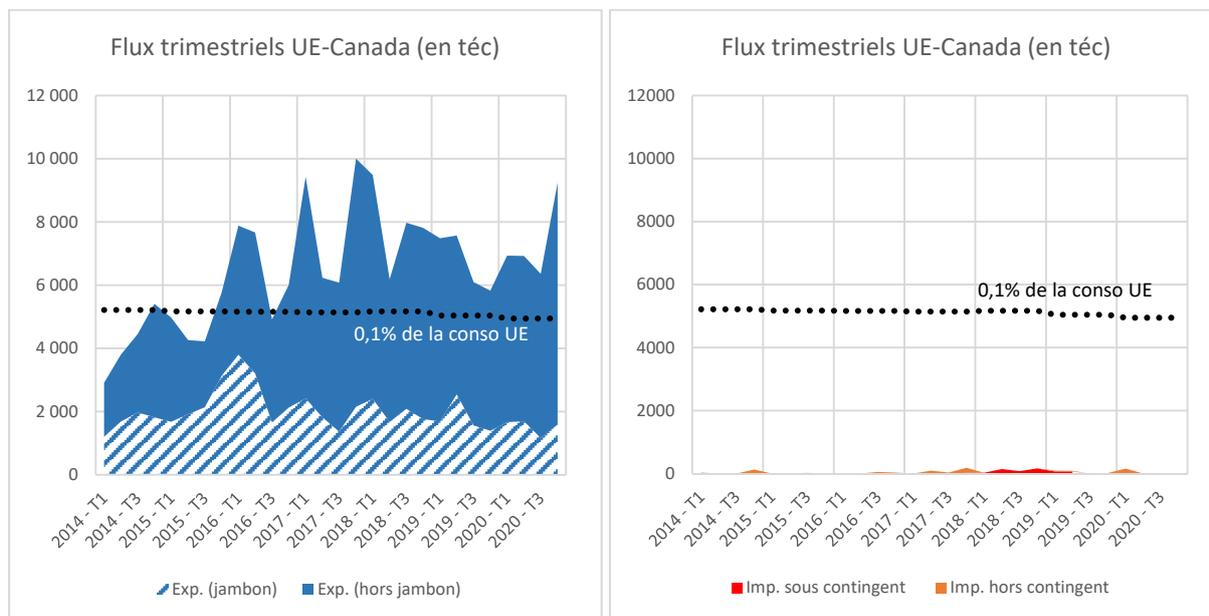
France – Monde. La filière porcine est positionnée à l'export vers l'UE et les pays tiers. En 2020, les exportations françaises représentent 635 000 téc (28% de la production, stable depuis 2014), dont un tiers de jambon, et les importations 430 000 téc (20% de la consommation, en baisse de 4% par an depuis 2014). En 2020, les exportations ont nettement augmenté par rapport à 2018 (635 000 téc contre 576 000 téc), comme au niveau UE. Le solde commercial en volume est donc positif. Les flux directs entre la France et les pays tiers se composent principalement d'exportations (230 000 téc en 2020), les importations représentant un volume très faible (8 000 téc en 2020).

UE – Canada². Les importations de l'UE en provenance du Canada sont extrêmement faibles : 160 téc en 2020 (contre une moyenne de 200 téc sur la période 2014-2019) et sont réalisées hors contingent (la filière porcine canadienne exporte principalement vers les États-Unis, la Chine et le Japon). Inversement, les exportations européennes vers le Canada sont faibles mais en croissance : 29 000 téc

¹ Voir agrégat dans les annexes techniques.

² Hors produits transformés.

en 2020 (contre 17 000 téc en 2014) ; les exportations de jambon représentent 6 000 téc en 2019, stables depuis 2014.



France – Canada. Les échanges de produits porcins entre la France et le Canada sont presque nuls (y compris sur le jambon) : 42 téc d’exportations en 2020 et 0 téc d’importations en 2020.

3. Contexte de prix, de consommation et de production FR et UE

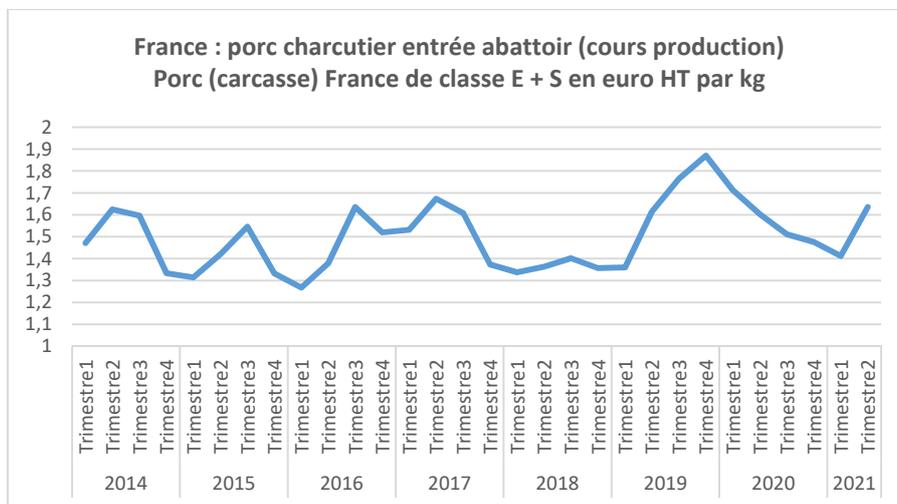
Filière française. Le cheptel porcin français, troisième cheptel de l’UE avec 13,5 millions de têtes en 2020, est en léger recul depuis 2016. Le modèle naisseur-engraisseur est très largement dominant en France et les trois quarts du cheptel français sont situés dans le Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire). Les élevages ont une taille moyenne de 833 animaux en 2019 contre 220 en 2000 et font face à une concurrence européenne importante (Espagne, Allemagne, Danemark) fonctionnant dans le cadre d’unités de production de grande taille intégrées amont/aval. À la suite des États généraux de l’alimentation, la filière porcine a engagé un travail ambitieux d’amélioration de ses pratiques afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs : nouvelle segmentation de l’offre et montée en gamme, exigences accrues sur le respect de l’environnement dans le processus de production, aspects sanitaires, et meilleure prise en compte du bien-être animal conformément au cahier des charges « Le Porc français ».

Production. La production européenne s’élève en 2020 à 23,9 Mtéc, en légère croissance depuis 2014 ; la production française en 2020 est en légère croissance à 2,3 Mtéc. L’Espagne et l’Allemagne sont les deux premiers producteurs européens (43,9 % de la production UE), suivis par la France (9,6%).

Consommation. La consommation est relativement stable en Europe et en France sur la période 2014-2020, respectivement à 19,8 Mtéc et à 2,1 Mtéc.

Prix. En 2020, le prix-carcasse/kg était proche de 1,57 € pour le porc de classe E+S (source Réseau des Nouvelles des Marchés établi par FranceAgriMer) au-dessus de l’objectif de 1,4 €/kg, identifié comme prix minimum pour les éleveurs. Le prix de gros de la longe et du jambon s’élève respectivement à 2,73 et 2,68 €/kg en France en 2020. De manière générale, la tenue des cours dépend assez largement de la demande pays tiers, en particulier chinoise. L’épidémie de fièvre porcine africaine (PPA) qui sévit en Chine depuis l’été 2018 a entraîné depuis lors une forte baisse de la production chinoise ; le déficit d’offre sur le marché chinois ne pouvant être que très partiellement couvert grâce à une augmentation des exportations de la part des États-Unis et de l’Union européenne. Les cours sont restés soutenus par les importations chinoises pendant toute l’année 2019 et jusqu’en septembre 2020, date de

l'apparition de la Peste porcine africaine (PPA) en faune sauvage en Allemagne (ce qui entraîne un arrêt du grand export du 1^{er} producteur européen). Pour le début 2021, la situation se normalise progressivement, l'Espagne prenant le relais de l'Allemagne pour les exportations à destination de la Chine. Pour la France, les exportations sont limitées en volume, notamment pour des raisons de capacités de congélation et de logistique.



Source des données : Réseau des nouvelles des marchés : <https://rnm.franceagrimer.fr>

4. Autres aspects en lien avec le CETA et faisant l'objet d'un suivi

Aspect sanitaire. Aucun lot n'a été importé sur le territoire français. Cf. fiche sanitaire sur les résultats de l'audit sanitaire conduit en septembre 2019 par la DG Santé au Canada.

Recommandations du rapport :

Intégrer au suivi des effets potentiels du CETA sur la filière porcine française un volet spécifique consacré à ses intérêts offensifs au Canada et prêter une attention spécifique aux échanges de jambon.

Intégrer au dispositif de suivi un rapport régulier réalisé par la DGAL sur les contrôles sanitaires effectués à l'entrée de l'UE sur les viandes en provenance du pays partenaire.